



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : statistiques industrielles**

Statistiques industrielles

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-septième session. On y trouve, pour information, une description des travaux menés dans le cadre du programme de travail sur les statistiques industrielles. Il est demandé à la Commission de prendre note du rapport.

* E/CN.3/2007/1.



I. Recommandations formulées par la Commission de statistique

1. À sa trente-septième session, tenue du 7 au 10 mars 2006¹, la Commission de statistique a :

a) Prié la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies d'établir une note de synthèse sur les recommandations formulées par l'organe chargé de l'examen du programme sur les statistiques industrielles, dans laquelle seraient décrits les dispositions institutionnelles, les résultats attendus, les échéances et les conséquences de la mise en œuvre des recommandations;

b) Noté qu'il importait, dans le cadre de ce processus, de mieux intégrer les statistiques industrielles aux autres statistiques telles que les statistiques des services, exprimé son appui à la création d'un programme de statistiques économiques intégrées et proposé, comme première mesure, d'établir un document de réflexion pour poursuivre l'examen de la question au titre du point 3 c) de l'ordre du jour.

2. À la même session, la Commission de statistique a également recommandé la création d'un groupe des Amis de la présidence, composé d'États Membres et d'organisations internationales, qui serait chargé d'établir un document de synthèse sur les modalités d'intégration des statistiques économiques, dans lequel serait examinée notamment la possibilité de mettre en place un mécanisme visant à améliorer la coordination entre les organisations internationales et les groupes de travail s'occupant des statistiques économiques.

II. Mesures prises

3. Un groupe des Amis de la présidence a été constitué pour examiner les modalités d'intégration des statistiques économiques. Les recommandations finales de ce groupe pourront comporter des éléments relatifs aux statistiques industrielles et des dispositions institutionnelles aux fins de la collecte de ces données auprès des institutions internationales.

4. Les travaux de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies ont progressé en ce qui concerne les composantes des statistiques industrielles déjà en place, comme décrit dans le rapport de l'organe responsable de l'examen du programme.

A. Révision des recommandations internationales relatives aux statistiques industrielles

5. Les propositions de révision des recommandations internationales relatives aux statistiques industrielles ont été examinées lors de la réunion du groupe d'experts sur les statistiques industrielles. La Division de statistique a établi un avant-projet annoté des recommandations internationales révisées en se fondant sur les recommandations formulées lors de cette réunion et l'a soumis pour examen aux

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24).

membres du groupe d'experts. Les suggestions formulées par ces derniers seront prises en compte dans l'établissement des recommandations internationales révisées qui comporteront les chapitres provisoires suivants :

- I. Portée des statistiques industrielles
- II. Unités statistiques et unités communiquant des données
- III. Éléments de données et définitions
- IV. Indicateurs de résultats
- V. Sources de données et méthodes de collecte des données
- VI. Collecte de données
- VII. Diffusion.

6. Les travaux relatifs à l'établissement des recommandations internationales continueront d'être menés en étroite collaboration avec les membres du groupe d'experts et certains bureaux de statistiques nationaux. On veillera à ce que les recommandations révisées soient cohérentes et harmonisées, dans la mesure du possible, avec les normes statistiques internationales arrêtées par les autres organisations internationales et par les groupes de travail interinstitutions (tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques, Eurostat, l'Organisation internationale du Travail et le Fonds monétaire international).

7. Afin de favoriser la coopération et de promouvoir la transparence dans le cadre de la formulation des recommandations révisées, le projet de recommandations internationales sera largement diffusé auprès des bureaux de statistique nationaux et des institutions internationales afin que chacun puisse formuler des observations. Une fois révisé en fonction des observations reçues, ce projet sera examiné et mis au point sous sa forme définitive par le groupe d'experts avant d'être présenté au Conseil de sécurité pour adoption en 2008.

B. Révision du manuel sur les indices de la production industrielle

8. La révision du manuel sur les indices de la production industrielle s'est poursuivie avec l'établissement d'un plan détaillé et des principaux chapitres du manuel à partir des recommandations que le groupe d'experts a formulées à sa réunion en décembre 2005.

9. La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies prépare également en ce moment une enquête sur les pratiques nationales en matière de collecte et de calcul d'indices en volume. Les résultats de cette enquête permettront d'inclure dans le manuel des informations utiles sur les meilleures pratiques.

10. Le groupe d'experts examinera un projet plus détaillé du manuel lors d'une prochaine réunion.

C. Classifications par industrie

11. Les classifications de base utilisées dans les statistiques industrielles, à savoir la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et la Classification centrale de produits (CPC) ont récemment été révisées. Les nouvelles versions permettent de disposer de meilleurs outils pour décrire les activités économiques du secteur industriel, en particulier en ce qui concerne l'industrie manufacturière.

12. Dans le cadre du processus de mise en œuvre de la CITI et de la CPC, un appui sera fourni aux fins de l'emploi de ces classifications dans les recensements et les enquêtes industriels.

D. Statistiques de la production de biens industriels

13. La liste révisée des produits industriels a été lancée avec succès au cours de la dernière série d'opérations de collecte de données sur la production de biens. Elle comporte certains produits qui correspondent mieux aux industries manufacturières modernes. Les définitions des produits coïncident mieux avec les classifications existantes, ce qui devrait faciliter la tâche des pays pour faire le lien avec les listes de produits utilisées au niveau national et permettre aux usagers de disposer d'un meilleur outil, notamment pour établir des parallèles entre la production et les échanges commerciaux.

14. Le taux de réponse de ce dernier questionnaire était plus élevé que les années précédentes, ce qui témoigne d'une meilleure acceptation de la nouvelle liste de produits.

15. Lors de la dernière collecte, des données n'ont pas seulement été recueillies en unités physiques, comme par le passé, mais aussi en termes de valeur monétaire. On devrait ainsi disposer de données plus utiles et plus faciles à intégrer avec les autres composantes statistiques relatives à l'industrie.

16. À l'issue d'une période de transition, l'*Annuaire de statistiques industrielles par produit* de 2005 sera la première publication à comporter la liste de produits révisée.

E. Statistiques relatives aux indices de la production industrielle

17. Le programme de collecte de données sur les indices de la production industrielle, c'est-à-dire la collecte d'indices en volume, continue d'occuper une place centrale dans les activités de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies relatives aux statistiques industrielles. La Division a commencé à convertir les séries d'indices existantes, qui utilisent actuellement 1995 comme année de référence, pour prendre 2000 comme nouvelle année de référence.

18. La Division étudie en outre actuellement la possibilité d'élargir la collecte de données sur les indices au secteur tertiaire.

F. Travaux futurs

19. La Division de statistique participera à un examen récapitulatif et à des débats avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour étudier comment mieux intégrer les statistiques industrielles actuellement recueillies par les deux institutions afin de disposer d'un ensemble complet de données décrivant la production industrielle et de permettre aux usagers de disposer d'un outil plus rationnel et de meilleure qualité.

20. Des initiatives régionales ont été lancées afin d'harmoniser les statistiques industrielles, en particulier en ce qui concerne les industries manufacturières. En Asie occidentale, un projet couvrant les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Chine, le Japon et la République de Corée a été entrepris pour améliorer la comparabilité des statistiques industrielles parmi les pays participants qui adhèrent aux normes et classifications internationales. Ce projet vise à assurer la comparabilité au niveau des catégories à trois et quatre chiffres de la CITI (éventuellement modifiée par une adaptation régionale de la classification) et, partant, à dépasser la comparabilité visée par la Commission de statistique en 2006 lors de l'adoption de la CITI.

21. Les données d'expérience recueillies dans le cadre de cette action régionale seront étudiées et pourraient fournir des orientations à d'autres régions qui souhaiteraient s'engager dans la même voie.
